

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2026

LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES - (N° 2701)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 5

AMENDEMENTprésenté par
M. Hetzel

(avec l'accord du gouvernement)

ARTICLE 16

I. – Au début de l'alinéa 1, substituer au mot :

« Le »

les mots :

« Les V à ».

II. – En conséquence, au même alinéa 1, substituer aux mots :

« est abrogé »

les mots :

« sont abrogés ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination pour tirer les conséquences de l'abrogation des articles L. 6355-1 à L. 6355-23 du code du travail.